



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

17 septembre 2018

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Yves Lefrançois :

- M. Lefrançois souhaite savoir si le poste d'aide-technicien a été affiché.

Réponse

- Le directeur général, M^e Nicolas Leclerc, lui répond par la négative en précisant qu'il s'agit d'un stagiaire embauché à l'interne pour combler temporairement un surplus de travail.

Monsieur Jean-Pierre Thériault :

- M. Thériault, résident au 128, rue de Riverain, dit avoir été victime d'un refoulement d'égout cet été et souhaite savoir ce que la Ville entend faire pour les gens sinistrés.

Réponse

- Le directeur général, M^e Nicolas Leclerc, lui répond que la Ville est au fait de la problématique, qu'en cas de refoulement, les citoyens doivent s'adresser à leur assureur pour faire une réclamation.

Plusieurs citoyens interpellent les élus sur l'avenir de l'église Saint-Jérôme.

Réponse

- Le conseiller, M. Jean-Pierre Levasseur, leur répond que le bâtiment appartient à la Fabrique et qu'elle a le droit de décider de ce qu'il advient de l'église Saint-Jérôme.